

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 27**

**Votants : 29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC**

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE 09 DECEMBRE**

**Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC**, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane CHÉ, Maire.

**PRESENTS** : M. Stéphane CHÉ, Maire, MM. Rafaël SOLANS EZQUERRA, Michel JANDAUD, François BARDOT, Jérôme HARDY, Mmes Karine BERNARD, Peggy BARIAT, Laurence ROUSSY, Fabienne FERRAND, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVÉ, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Brigitte LARDY, Nathalie NICOLAUD, Carine ROY, Pascale THOMAS.

**ABSENTS** : -BOURBON Martine (procuration M. JANDAUD)  
-RICHARD Frédéric (procuration à S. CHÉ)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection Monsieur Cédric PIERRE, comme secrétaire de séance.

**2021-119 CIMETIERE - TARIFS 2022**

Je soumetts à vos délibérations les propositions tarifaires suivantes relatives au cimetière au titre de l'année 2022. Elles sont identiques à celles de 2021.

En application des articles L.2213-14 et L. 2213-15 du CGCT, les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation ou transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt en l'absence d'un membre de la famille donnent droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 €.

<b>TARIFS 2022</b>	
<b>TERRAIN</b> L'emplacement de 1,33 m (l) x 3 m(L)	
Pour une durée de 15 ans	250,00€
Pour une durée de 30 ans	500,00€
Pour une durée de 50 ans	1 000,00€
<b>CAVEAU COMMUNAL Location</b>	
Forfait 1 <sup>er</sup> trimestre d'occupation	43,30€
Par mois suivant d'occupation (ne pouvant excéder 3 mois)	19,70€
<b>COLUMBARIUM</b>	
Concession d'une case pour 15 ans	362,00€
<b>CAVURNE</b> L'emplacement de 1m <sup>2</sup>	
Pour une durée de 15 ans	150,00€
Pour une durée de 30 ans	300,00€
<b>VACATIONS FUNÉRAIRES</b> (Articles L.2213-14 et L. 2213-15 du CGCT)	
Pour une vacation	20,00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** les tarifs 2022 du cimetière tel que précisés ci-dessus.

**ÉMET** un avis favorable sur le tarif des vacations funéraires.

**DIT** que les vacations funéraires seront facturées aux opérateurs funéraires.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le 10 décembre 2021  
Pour copie conforme, le 10 décembre 2021.

Le Maire,  
Stéphane CHÉ.

